

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 17 décembre 2015

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 17 décembre 2015, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Sonia BAUDOUIN, Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Valérie FREMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Jessica DEVÉ (procuration à Christian GOUX), Jean LETELLIER, Patrick LORET.

I. Élection du secrétaire

Thierry MOURLON a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du mardi 10 novembre 2015

Le maire prie Valérie RENOUF de bien vouloir l'excuser d'avoir omis de mentionner, dans le procès-verbal de la séance du 10 novembre, son intervention comme initiatrice d'un projet d'animation, avec Alain MARIE et Thierry MOURLON, à l'occasion du passage du Tour de France.

III. Affermage service assainissement collectif : prolongation du contrat d'affermage avec la SAUR

Christian GOUX, maire-adjoint, expose que pour terminer sereinement la procédure de renouvellement du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif, il convient de prolonger le contrat en cours pour une durée de quatre mois.

Après avoir entendu l'exposé et ses motifs, le conseil municipal,

- approuve à l'unanimité la prolongation du contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif avec la SAUR pour une durée de 4 mois, soit jusqu'au 30 avril 2016 ;
- autorise le maire à signer ledit avenant ainsi que tout autre document nécessaire.

IV. Compte-rendu de la réunion de la commission du PLU (plan local d'urbanisme)

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, rend compte de la réunion préparatoire du PLU du jeudi 17 décembre. Il indique que celle-ci a surtout porté sur l'examen des dents creuses et des zones à aménagement groupé de la Viaurie, des bords du chemin de l'Amour aux Quarantaines sud, de la Monnerie. Il précise que la prochaine réunion préparatoire devra faire des choix, sachant que la superficie totale constructible actuellement retenue est de 11.6 ha. Il ajoute qu'il réunira prochainement la commission de l'urbanisme sur le sujet.

V. Compte-rendu de la réunion de la commission du camping

Sylvie LAVILLE présente le rapport de la commission du camping qui s'est tenue le 7 décembre dernier.

1. **Camping - révision des tarifs** : sur proposition de la commission, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2016 :

PERSONNES	adulte et enfant de 10 ans et plus	3.20€ par jour (3.00€ en 2015)
	enfant de moins de 10 ans	2€ par jour
	groupes scolaires	adulte : 1.60€ par jour et par personne enfant : 1€ par jour et par personne
EMPLACEMENT	tente ou caravane + véhicule	4.50€ par jour (4.20€ en 2015)
	électricité	3.50€ par jour (3.30€ en 2015)
GARAGE MORT	caravane à l'année	400 € (330€ en 2015)
	mobihome à l'année	500 € (460€ en 2015)
LOCATION DE MOBILHOMES 4 – 6 places	du 1 ^{er} avril au 30 juin du 1 ^{er} septembre au 31 octobre	290€ par semaine
	du 1 ^{er} juillet au 31 août	390€ par semaine

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 17 décembre 2015

2. Parcelles pour mobilhomes : prix de location des terrains pour l'année 2016

sur proposition de la commission du camping,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide de fixer comme suit le prix de location des parcelles destinées au stationnement des mobilhomes pour l'année

2016 : - parcelle 2B (qui supporte des servitudes) : 1 080€ (au lieu de 1 050€) ;

- autres parcelles : 1 150€ (au lieu de 1 120€)

3. Avenant au contrat de location des parcelles pour mobilhomes

Sur proposition de la commission,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de modifier comme suit les contrats de location des parcelles destinées aux mobilhomes, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

L'alinéa 3.2 est complété comme suit :

La location comprend :

- le droit de stationnement d'un mobilhome, d'un abri de jardin (cf article 7.4) **et de deux véhicules légers au maximum. Tout autre véhicule devra être garé sur les parkings extérieurs.**

L'alinéa 7.3 : le terrain doit être maintenu dans sa nature, sans adjonction d'équipements ou d'installations, sauf autorisation expresse de la commune.

est remplacé par :

Le terrain doit être maintenu dans sa nature. En dehors de la surface du mobil-home et de l'abri de jardin de 9 m² autorisé (voir alinéa 7.4 ci-dessous), toute adjonction d'équipements ou d'installations augmentant partiellement la surface couverte et/ou fermée de la parcelle devra faire l'objet d'une autorisation préalable accordée par la mairie. L'ensemble des éléments couverts (mobil-home compris), ne pourra pas excéder 40% de la superficie de la parcelle.

- Charge le maire d'effectuer les formalités nécessaires.

4. informations diverses

- Trois réfrigérateurs neufs ont été commandés pour l'équipement des mobil-homes communaux loués à la semaine.

- La haie a été taillée.

- En ce qui concerne le matériel de sécurité manquant, une commande de poteaux a été effectuée auprès de l'entreprise A2MB.

- L'entreprise DESAUTEL a été retenue pour le matériel incendie.

- Il est envisagé une session de formation du personnel de la commune au maniement des extincteurs, proposée par l'entreprise DESAUTEL, pour un montant de 400€ pour 12 personnes.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de la commission.

VI. Compte-rendu de la réunion de la commission des travaux

Raymond ROBIN présente le rapport de la commission des travaux qui s'est réunie le 30 novembre dernier.

- Le nouveau tracteur doit être livré en décembre.

- Les portillons de passage, à l'entrée de l'église (A2MB) seront installés en décembre également.

- Vitraux : un vitrail doit être réparé et un autre doit être remplacé.

- Porche de l'église : étanchéité à refaire des deux côtés, travail délicat en raison des matériaux (pierres anciennes).

- Eglise : mise aux normes des issues de secours : le CAUE sera consulté pour l'ensemble.

- Groupe scolaire : la peinture va être réalisée sur les poteaux ronds du préau.

- Mairie : les toilettes publiques et la réfection de la façade de l'ancien bâtiment sont en cours d'examen par notre architecte.

- Toilettes publiques des plages : plage sud : en attente de la réalisation de l'assainissement collectif sur la commune d'Agon-Coutainville ; plage de Gonnevillle : en attente de l'accord d'une participation des propriétaires du commerce « la Cabane ».

- Protection de la dune plage de Gonnevillle : entretien des fascines par renforcement du tressage de nouvelles branches à prévoir en mars-avril 2016.

- Matériel : achat d'un broyeur d'accotement en raison des nombreuses routes à entretenir au printemps.

- Voirie : rue de l'église, rue Aubain, place de la Marine : ces travaux importants nécessitent l'assistance d'un bureau d'études ainsi que les travaux à la Moularderie, la Viaurie, l'antenne de la Hervuerie et les caniveaux de la zone conchylicole. Des travaux sont également prévus sur la route du Hutrel pour l'écoulement des eaux pluviales sur 70 m environ.

- Stade : il est prévu la réalisation d'un fossé de drainage de 180 m sur le côté Est, d'un talus sur 50 m le long du chemin, du renforcement de notre portique et de la réfection de la peinture des murs extérieurs du local.

- Autres travaux : rue de Coutainville : réfection sur le réseau pluvial sur 90 m et entrée du lotissement du hameau du golf en enrobé sur 150. Aménagement d'une piste cyclable et piétonne sur 400 m.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 17 décembre 2015

- Zone commerciale : réfection des bordures et accotements du côté sud sur 150 m, du Ruet Madelon à LR NAUTIQUE ; le côté nord-ouest étant à prévoir également dans l'année.
- Camping : bornes incendie : 7 sont à remplacer et 5 sont à créer. Coût prévu : 3 000 € l'unité.
- Signalisation d'information locale : panneaux dans le bourg, la zone commerciale et à la plage sud.

VII. Compte-rendu de la réunion de la commission des affaires scolaires

Thierry MOURLON présente le rapport de la commission des affaires scolaires qui s'est réunie le 8 décembre dernier avec monsieur Pierre VOGT, afin que celui-ci consigne les attentes de la commission et étudie la faisabilité de la construction de la cantine et l'aménagement du plateau scolaire. Comme il a été précisé lors du conseil municipal du 7 octobre 2015, les demandes de la commission font suite à une synthèse des différentes propositions et souhaits des parents d'élèves et des enseignants, renouvelés depuis plusieurs années.

M. VOGT propose de rencontrer les enseignants sur le terrain en présence d'élus pour définir les emplacements et les surfaces du projet. La commission souhaite que monsieur VOGT entende bien les attentes et propositions qui lui ont été faites.

VIII. Dénomination et numérotation de rues

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide de donner les noms suivants :

- « rue du Hutrel » pour la voie communale à partir du croisement avec la RD 244 dans le bourg jusqu'à la cliqueterie ;
- « rue du littoral » : la RD 72, à partir du carrefour avec la RD 144 (rue de Gonnevillle), jusqu'à la limite avec la commune de Gouville-sur-mer ;
- « la Boivinerie » : l'impasse à partir du croisement avec la RD 72.

Les services de la mairie procéderont à la numérotation des habitations en conséquence.

IX. Banque Alimentaire : subvention 2016

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir excuser sa double erreur de l'avoir fait voter en 2015, la subvention 2016 et d'avoir proposé la somme de 200€ au lieu de 400€, somme retenue en 2015 et tenant compte de l'augmentation des sollicitations.

Il propose donc au conseil municipal de bien vouloir, comme à l'accoutumée, intégrer le vote de cette subvention à celui de l'ensemble des subventions lors de l'examen du budget 2016.

Le conseil municipal donne son accord.

X. Achat d'un broyeur d'accotement

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, présente au conseil municipal les devis reçus en vue de l'achat d'un broyeur d'accotement.

Entreprise	Montant HT	TVA	TTC
Ets MOTIN frères SA	4 900 €	980 €	5 880 €
SAS LEBAUDY	6 200 €	1 240 €	7 440 €
SARL LENORMAND	7 200 €	1 440 €	8 640 €
	6 200 €	1 240 €	7 440 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquiescer le broyeur d'accotement proposé par l'entreprise MOTTIN pour un montant total de 5 880€ TTC ;
- que cette dépense sera inscrite à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2016.

XI. Demande de location d'un bâtiment communal place de la Marine

Le conseil municipal autorise le maire à contacter maître Hélène ALLIX-GIRARD pour la mise en location du local communal de la place de la Marine.

XII. Convention entre la commune de Blainville-sur-mer et le GIE BLAINVILLAZAC

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, expose au conseil municipal le projet de convention entre la commune et le GIE BLAINVILLAZAC, annexé à la présente délibération, pour la mise à disposition au dit GIE du réseau d'alimentation en eau de mer et des équipements nécessaires à son fonctionnement aménagés à la fin des années 1980 et propriété de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la dite convention et autorise le maire à la signer.

XIII. Questions diverses

1. Remerciements

Le lycée professionnel maritime et aquacole Daniel Rigolet remercie le conseil municipal de sa subvention de 80€.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 17 décembre 2015

2. Parcelles mobilhomes : changement de locataires

Le maire informe le conseil municipal des changements de locataires suivants :

- Parcelle 8D : M. et Mme Rémi LAVALLEY ont vendu leur mobilhome à M. et Mme Claude POTTIER, domiciliés à Saint-Ebremond-de-Bonfossé ;
- Parcelle 11F : Mme Raymonde LEMOINE a vendu son mobilhome à M. et Mme Jean-Michel DOUYERE, domiciliés à Lanquetot (76) ;
- Parcelle 25B : Mme Marie-Françoise SELTENSPERGER a vendu son mobilhome à M. et Mme Alain BAUDRON, domiciliés à Villiers Fossard (50) ;
- Parcelle 17G : M. Jean-Louis LESOIMIER a vendu son mobilhome à Mme Marie-Françoise SELTENSPERGER, domiciliée à Vannes.

Il convient d'établir les nouveaux contrats à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte les changements de locataires susvisés à compter du 1^{er} janvier 2016 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

3. Examen du devis pour intervention de la STEVE au terrain de camping

Thierry MOURLON présente les projets d'entretien des haies de cyprès au camping et leur coût. Ils seront réalisés par l'association STEVE comme les années précédentes, et se dérouleront en 3 étapes distinctes.

- 1^{ère} étape : c'est le ramassage des branches après le passage du lamier. Les produits seront exportés à l'entrée du camping dans un premier temps. Le coût total de l'opération s'élève à 1 500 € TTC. Cette intervention est à renouveler tous les 2 à 3 ans.
- 2^{ème} étape : c'est la taille de la haie de cyprès d'une longueur de 80 m sur le dessus et les deux côtés, pour un coût de 950 TTC.
- 3^{ème} étape : c'est l'élagage, sur une longueur de 40 m, de la deuxième haie de cyprès sur le dessus et les deux côtés. La hauteur à rabattre est d'environ 4 à 5 mètres (reprise au-dessus des anciennes coupes). La hauteur à rabattre est d'environ 4/5 m (reprise au-dessus des anciennes coupes). L'ensemble des produits de coupe sera broyé et évacué sur la zone de dépôt. Les branches devront être évacuées manuellement sur l'ensemble de la longueur, le site étant difficilement accessible (tennis). Ces travaux s'élèvent à 1 300€ TTC.

Le conseil municipal souhaite à l'avenir, dans la mesure du possible, qu'une seule entreprise procède aux différentes opérations (ramassage et exportation en déchèterie).

4. Modification des statuts de la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande

Le maire informe le conseil municipal de la modification des statuts de la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande votée par le conseil communautaire le 3 décembre 2015. Il indique qu'il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer en termes identiques. Il livre son commentaire sur l'article A11 et invite le conseil municipal à se prononcer.

Par 4 voix pour et 12 abstentions, le conseil municipal de Blainville-sur-mer approuve la modification des statuts de la communauté de communes telle qu'elle lui a été présentée.

5. Zone conchylicole – rejets d'eau de mer : désignation de 3 membres du comité de pilotage en application de la convention spéciale de déversement des eaux de cuisson dans le réseau public communal d'assainissement

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir désigner 3 de ses membres pour siéger au sein du comité de pilotage en application de la convention portant sur les rejets d'eau de cuisson dans le réseau public communal d'assainissement. Il précise que ce comité sera composé de 3 membres du conseil municipal de Blainville-sur-mer, de 3 membres du conseil municipal d'Agon-Coutainville, de 3 membres de chaque entreprise concernée et de 3 membres de la SAUR. Il sera chargé du respect de la convention.

Christian GOUX, Danielle LEBARBIER et Alain MARIE se portent candidats et sont élus par le conseil municipal.

6. Déploiement de la fibre optique

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la motion suivante sur le numérique votée par le conseil communautaire de Saint-Malo-de-la-Lande dans sa séance du 3 décembre 2015 :

Plusieurs maires de communes de la communauté de communes font part des difficultés quotidiennes pour bénéficier d'un service internet fiable. Ils constatent que désormais, ce service devient indispensable pour l'ensemble des habitants, aussi bien dans la vie quotidienne que professionnelle.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, ils demandent à Manche Numérique que l'ensemble des lieux publics soient raccordés dès maintenant. Ils demandent à ce que Manche Numérique chiffre le coût de ce déploiement et transmette l'information à la communauté de communes qui pourrait en assumer la charge.

7. Zone commerciale des Landelles : travaux de voirie

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle la décision du conseil municipal d'aménager le trottoir partant du Ruet Madelon jusqu'à l'entrée du virage face à LR NAUTIQUE.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 17 décembre 2015

Il présente les devis reçus.

Entreprise	Montant HT	TVA	TTC
SARL LEHODEY TP	16 528.00 €	3 305.60 €	19 833.60 €
Société EUROVIA	17 390.00 €	3 478.10 €	20 868.59 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition de la SARL LEHODEY TP, pour un montant de 19 833.60 € TTC ;
- que cette dépense sera inscrite en section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2016.

8. Travaux de voirie divers

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, présente le devis de l'entreprise FATOUT TP pour les travaux suivants :

- a) stade : création d'un fossé de drainage pour un montant de 1 830 € TTC.
- b) remise en état de culture de la parcelle du marais (ancienne CABANOR) pour un montant de 2 160 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le devis susvisé pour un montant total de 3 990 € TTC ;
- précise que cette dépense sera inscrite en section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2016.

9. Route du Hutrel : extension du réseau d'eaux pluviales

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, présente les devis reçus pour les travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales de la route du Hutrel.

Entreprise	Montant HT	TVA	TTC
FATOUT TP	5 885.00 €	1 177.00 €	7 062.00 €
Société TPY	6 057.00 €	1 211.40 €	7 268.40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition de la l'entreprise FATOUT TP, pour un montant de 7 062 € TTC ;
- que cette dépense sera inscrite en section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2016.

10. Réfection de la chaussée rue de Coutainville

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, présente le projet de réfection de la chaussée de la rue de Coutainville par la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise EUROVIA, retenue suite à un appel d'offres. Des travaux supplémentaires pour l'écoulement des eaux pluviales à l'entrée de la rue de Coutainville, ainsi que la réfection de chaussée à l'entrée de la rue du long rocher sont à prévoir à la charge de la commune. Le conseil municipal donne son accord de principe et charge le maire de vérifier avec la communauté de communes la répartition des charges entre les deux collectivités.

11. Budget communal : virements de crédits

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide les virements de crédits suivant :
section de fonctionnement – dépenses :

- compte 61523 – entretien de voies et réseaux : - 6 500 €
- compte 6413 – personnel non titulaire : + 6 500 €

12. Service d'instruction des permis de construire du syndicat mixte du Pays de Coutances

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, expose au conseil municipal les propositions du syndicat mixte du Pays de Coutances en matière d'instruction des permis de construire. Il rappelle au conseil municipal que l'instruction se déroule en mairie de Blainville-sur-mer depuis plus de 30 ans.

Le conseil municipal rejette à l'unanimité le transfert de l'instruction des permis de construire au syndicat mixte du Pays de Coutances.

13. Tour de France 2016

Valérie RENOUF informe le conseil municipal qu'elle s'est réunie avec Thierry MOURLON et Alain MARIE pour « préparer le passage du Tour de France à Blainville-sur-mer ».

Elle demande aux membres du conseil municipal souhaitant s'associer à cette préparation de bien vouloir participer à la prochaine réunion qu'elle organisera.

14. Recensement général de la population

La population totale recensée en 2015 s'élève à 1 634 habitants. La population totale au 1^{er} janvier 2016, fixée par l'INSEE, s'élève à 1 645 habitants.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 17 décembre 2015

15. Contribution de la communauté de communes, pour le compte de la commune de Blainville-sur-mer, au budget du SDIS (service départemental d'incendie et de secours)

Le maire informe le conseil municipal que la contribution de la commune au budget du SDIS s'élève à 51 966 € pour l'année 2015.

16. Visites de la commune

Le maire propose au conseil municipal de recevoir le nouveau préfet de la Manche et le nouveau sous-préfet de Coutances au printemps prochain. Le conseil municipal donne son accord.

17. Lycée Littré d'Avranches : demande de participation pour voyages pédagogiques

Le maire donne lecture de la lettre par laquelle l'intendante du lycée Littré d'Avranches demande si la commune accepterait de participer au financement des voyages pédagogiques pour les élèves Blainvillais.

Le conseil municipal donne un avis défavorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 17 décembre 2015

PROJET DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-MER ET LE GIE BLAINVILLAZAC

Vu la délibération du conseil municipal de Blainville-sur-mer (séance du.....), décidant de passer une convention avec le GIE BLAINVILLAZAC pour la mise à disposition du réseau d'adduction en eau de mer ainsi que de tous les équipements nécessaires à son fonctionnement ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du GIE BLAINVILLAZAC du 30 juin 2015, favorable à cette convention ;

ENTRE

La commune de Blainville-sur-mer, représentée par monsieur Michel BOIVIN, maire ;

ET

Le GIE BLAINVILLAZAC, représenté par monsieur Louis TEYSSIER, président ;

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1

Le réseau d'adduction en eau de mer ainsi que tous les équipements nécessaires à son fonctionnement, installés sur la zone conchylicole et appartenant à la commune de Blainville-sur-mer, sont mis à la disposition exclusive du GIE BLAINVILLAZAC.

Article 2

Toute remise en état, tout investissement et toutes réparations sont à la charge dudit GIE.

Article 3

La mise à disposition susvisée est gratuite, la durée en est fixée à quinze ans à compter du 1^{er} janvier 2016, soit jusqu'au 31 décembre 2030. La présente convention, sauf dénonciation préalable, sera reconduite tacitement pour la même durée.

Article 4

La commune de Blainville-sur-mer s'engage à ne pas accorder d'autres autorisations pour l'utilisation du réseau d'adduction en eau de mer pendant la durée ci-dessus fixée, le seul utilisateur devant être le GIE BLAINVILLAZAC.

Article 5

En cas de cession de bail de parcelles alimentées en eau de mer, le repreneur est tenu d'adhérer au GIE BLAINVILLAZAC.

Fait à Blainville-sur-mer, en deux exemplaires,
le,

**le maire,
Michel BOIVIN**

**le président du GIE,
Louis TEYSSIER**